



AVIS AU PUBLIC

MISE À DISPOSITION DU DOSSIER DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE MARQUION

Le public est informé que par arrêté en date du 13 octobre 2017, Monsieur le Président de la Communauté de Communes Osartis Marquion a prescrit une procédure de modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune de Marquion.

Cette modification simplifiée a pour objet d'apporter des modifications à l'Article 11 du règlement du PLU des zones UA, UB, UE et 1AUa.

Un dossier de présentation de l'objet de la modification simplifiée et de ses motifs est mis à disposition du public pendant une durée d'un mois, **du 6 novembre au 6 décembre** 2017 inclus au service urbanisme de la communauté de communes, 21 rue de l'école maternelle, à Vitry en Artois, le lundi 9h-12h30, 13h30-17h00 et du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 ainsi qu'en mairie de Marquion du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00, et de 14h00 à 17h30 le lundi, de 14h00 à 19h00 le mardi et le jeudi et de 14h00 à 16h00 le vendredi.

Toute personne intéressée par la procédure peut émettre son avis sur le registre ouvert à cet effet. Tout courrier peut être également adressé à Monsieur le Président. À l'issue de cette mise à disposition, le conseil communautaire sera amené à sa prononcer pour l'approbation de cette modification simplifiée.